# Descriptif type Primeo modal 33

**Revêtement de sol PVC acoustique U3 P3 en dalles de 50 x 50 cm et lames de 20 x 100 cm**  
Fourniture et pose d’un revêtement de sol PVC acoustique certifié QB UPEC.A+ : 17 dB en dalles de 50 x 50 cm et lames 20 x 100 cm classé U3 P3 E2/3 C2 type Primeo modal 33.  
Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent sera 0,16 mm et assura une bonne résistance au glissement via son classement R10 (1). Il sera doté d’une couche d’usure compacte transparente, groupe T d’abrasion, et composé d’une double couche compacte armaturée sur dossier de mousse renforcée.  
Le revêtement bénéficiera d’une protection de surface OVERCLEAN facilitant l’entretien et permettant d’éviter toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement.  
Il bénéficiera impérativement d’une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant (2)).  
Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme Tournesol (3).

Le choix des coloris se portera sur une gamme comportant 10 références.

**Mode de pose et entretien**

**Pose collée :**

Mise en œuvre et type de colle (type 522 eurosafe tack ou équivalent) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l’entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu’implique le classement E. E1 : joints soudés à chaud sur support bois, E2 : joints soudés à chaud sur support béton, E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives. Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d’interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles au près du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d’appui en cas de remontées en plinthes…

**Nettoyage et entretien :**

L’entreprise en charge du nettoyage de mise en service des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant.

La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.  
  
*(1) Sur grain bois.*  
*(2)L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur* [*www.forbo-flooring.fr*](http://www.forbo-flooring.fr)*).*

*(3) Linoleum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante.*